



COMMUNIQUÉ DE PRESSE · STÉPHANE PEU

Député de la Seine-Saint-Denis
Membre de la Commission des lois

Mardi 2 novembre 2021

Prime de fidélisation en Seine-Saint-Denis :
intervention auprès du Premier ministre pour étendre
aux agents de la fonction publique hospitalière

Il y a un an, le décret sur l'instauration de la prime de fidélisation des agents de la Fonction Publique d'Etat des ministères de l'Intérieur, de la Justice et de l'Education nationale exerçant en Seine-Saint-Denis était publié au Journal Officiel.

Une mesure qui prévoit le versement d'une prime de 10 000 euros aux agents du département au bout de cinq années de service.

En un an, cette prime montre déjà des effets positifs : accélérateur de carrières, hausse de l'attractivité du département, baisse des demandes de mutation...

Non compris dans le dispositif initial, il apparaît désormais crucial d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents de la Fonction Publique hospitalière, un service public qui constate impuissant une vague de départ considérable.

Si les causes sont évidemment multiples, il est certain que les conditions d'exercice et le manque de reconnaissance dans ce département, qui a payé le plus lourd tribut à la pandémie, participent grandement à cette désertion.

Certains services des hôpitaux fonctionnent désormais avec des effectifs planchers, obligeant les directions à prendre des mesures fortes comme la fermeture de lits, ou encore l'arrêt de certains actes... Une situation intenable à brève échéance.

C'est pourquoi, je viens d'écrire au Premier ministre afin de lui demander d'étendre le bénéfice de la prime aux agents de la Fonction Publique hospitalière.



ASSEMBLÉE NATIONALE
Stéphane PEU
Député
2^{ème} circonscription de la Seine-Saint-Denis
(Pierrefitte, Saint-Denis, Villemomais)
Membre de la Commission des Lois
REF : ELANSP-20211028-CAS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Jean CASTEX
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 29 octobre 2021

Monsieur le Premier ministre,

Il y a un an, le 25 octobre 2020, était publié au Journal Officiel, le décret visant à instaurer une prime de fidélisation de 10 000 euros pour les agents de la fonction publique de l'Etat relevant des ministères de l'Intérieur, de l'Éducation nationale et de la Justice, exerçant en Seine-Saint-Denis.

Il s'agissait d'une mesure concrète contenue dans le plan « Un Etat plus fort en Seine-Saint-Denis » pris à la suite du rapport parlementaire, auquel j'ai fortement contribué, sur l'évaluation de l'action de l'Etat dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis.

Si nous ne disposons pas d'un recul nécessaire pour analyser finement les effets de cette prime de fidélisation, des signes positifs semblent toutefois apparaître.

Ainsi, cette prime aurait, entre autres, un effet d'accélérateur de carrière et rendrait le département de la Seine-Saint-Denis plus attractif que ses voisins de l'avant même de syndicats de policiers. De même que pour la première fois depuis longtemps, il aurait été constaté une baisse notable – près de 20% – des demandes de mutation dans l'Éducation nationale.

Si bien évidemment, cette prime ne gomme pas les conséquences du manque de moyens, elle permet de rendre plus attractif ce département et donc de stopper l'hémorragie des départs.

Dans ce contexte, il me semble urgent de réparer au plus vite une carence de ce dispositif, en élargissant les bénéficiaires de la prime aux agents de la fonction publique hospitalière.

En effet, outre le sentiment d'avoir été les oubliés de ce plan, les agents de cette fonction publique constatent avec effroi et impuissance les départs massifs de leurs collègues.

Une situation que j'ai pu moi-même constater dans l'hôpital public de ma circonscription, le centre hospitalier de Saint-Denis où je me suis encore rendu, vendredi 23 octobre. J'ai ainsi très longuement échangé avec les sages-femmes de la maternité. Un service où un tiers des postes de sages-femmes sont vacants, contraignant la direction de l'hôpital à prendre des mesures difficiles comme la fermeture de lits ou la fin d'actes (échographie, préparation à l'accouchement, accompagnement postnatal...).

Cette maternité de niveau 3 qui effectue en moyenne 4300 accouchements par an est en grande souffrance. Plusieurs sages-femmes ont récemment indiqué être sur le départ, il

126, rue de l'Université - 75355 Paris 07 SP - stephane.peu@assemblee-nationale.fr - 01 43 63 60 87

Permanence
parlementaire

Hôtel de Ville
2 place Victor Hugo
93200 Saint-Denis

01 41 68 21 89

contact@stephanep.eu

Des permanences ont également lieu à Pierrefitte-sur-Seine et à Villemomais.

Retrouvez-moi sur

Stéphane Peu

Stephane1peu

Abonnez vous à la newsletter

en envoyant votre adresse mail à newsletter@stephanep.eu

Farid Aïd

Député suppléant

Farid.aid.2020@gmail.com

LA
GAUCHE
DEBOUT ET
INSOUMISE

